

L'ouverture du tabernacle pour la dévotion privée n'est pas permise.

Il n'y a aucun décret qui prohibe la communion des fidèles avant ou après la messe.

*Monita de la S. C. des Rites, 28 novembre 1895*

Dispense de l'obligation de rebénir le scapulaire de la Sainte-Trinité quand on le renouvelle.

*S. C. des indulgences, 24 août 1895.*

Les fidèles qui récitent l'hymne *Adoro te devote*, après la sainte communion, peuvent désormais gagner une indulgence de 100 jours.

*S. C. des Indulgences, 17 juin 1895.*

Sa Sainteté n'approuve pas les Congrès dits de Religions.

*Bref du 18 septembre 1895.*

Lettre apostolique de Sa Sainteté sur le rétablissement du Patriarcat d'Alexandrie pour les Coptes.

*6 décembre 1895.*

## HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

### Saint-Ephrem de Tring

Saint Ephrem a été choisi comme titulaire par reconnaissance envers M. Ephrem Proulx, notaire, qui a gratifié la fabrique de cette paroisse d'une terre de cinquante acres sur laquelle on a construit les édifices publics.

La bénédiction de la pierre angulaire de l'église actuelle de Saint-Ephrem de Tring a été faite par le cardinal Taschereau le 3 juillet 1880. La bénédiction de l'église elle-même a eu lieu le 7 août 1884.

Curés de St-Ephrem de Tring : MM. Hubert Beaudet, 1866-1872; Polycarpe Dassylva, 1872-1878; Joseph-Octave Soucy, 1878-1886; Léon-Maxime Morrissette, curé actuel.